

CAHIER DES CHARGES

PANORAMA DE L'OFFRE DE REPARATION EN FRANCE

ACTUALISATION 2026

Direction Economie Circulaire / Service Ecoconception et Recyclage
Rédaction : Marlène DRESCH / Anne-Charlotte BONJEAN

13/03/2026 – Version 2

TABLE DES MATIERES

1.	Eléments de contexte.....	3
1.1.	Les activités de l'ADEME	3
1.2.	Contexte de l'étude	3
2.	Les attentes de l'ADEME vis-à-vis de la prestation.....	4
2.1.	Finalités et objectifs	4
2.2.	Périmètre et cible de la prestation	5
2.3.	Détail de la prestation attendue	6
2.3.1.	Etape 1 : Dimensionnement et méthodologie de l'étude	6
2.3.2.	Etape 2 : Réalisation du tableau de bord des activités de la réparation.....	7
2.3.3.	Etape 3 : Evolution de l'activité de la réparation depuis 2007	8
2.3.4.	Etape 4 : Focus sur l'auto-réparation en France ?	9
2.3.5.	Etape 5 : Focus sur les impacts environnementaux liés à la logistique	10
2.3.6.	Etape 6 : Réalisation d'une infographie sur la partie panorama	11
2.3.7.	Livrables finaux.....	11
3.	Organisation et pilotage de la prestation.....	11
3.1.	Encadrement et suivi de la prestation.....	11
3.1.1.	Comité de pilotage (COPIL).....	11
3.1.2.	Comité de suivi (COSUI).....	12
3.2.	Calendrier de réalisation des prestations.....	12
3.3.	Exigences particulières	12
3.3.1.	Pré-requis pour répondre à la consultation.....	13
3.3.2.	Démarche environnementale	16
3.3.3.	Utilisation de l'intelligence artificielle (IA).....	17

1. Éléments de contexte

1.1. Les activités de l'ADEME

L'ADEME EN BREF

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources.

Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse.

Dans tous les domaines - énergie, air, économie circulaire, gaspillage alimentaire, déchets, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions.

À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un Établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) placé sous la tutelle du ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche, du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique et du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Pour en savoir plus, nous vous invitons à consulter le site de l'ADEME : www.ademe.fr

1.2. Contexte de l'étude

La réparation contribue au prolongement de la durée d'usage des produits et participe ainsi à la réduction des consommations de ressources et à la réduction de la production des déchets, dans le cadre d'une économie circulaire. Les activités de réparation interviennent au niveau de chacun des trois domaines d'action de l'Economie Circulaire :

- Offres et acteurs économiques : de multiples acteurs économiques participent à la réparation. Les fabricants jouent un rôle clé dans la conception des produits (produits modulables et réparables, réutilisation de pièces d'occasion dans la fabrication de produits neufs, etc.) ; les distributeurs ont un rôle à jouer afin de favoriser la mise sur le marché de produits réparables ou de produits d'occasion, participent au développement de la réparation et mettent à disposition des dispositifs de collecte séparée d'objets facilitant leur réutilisation. Les acteurs de la réparation et de la réutilisation développent directement l'offre.
- Demande et comportements des consommateurs : les consommateurs sont au cœur de ces activités par leurs comportements « responsables » au travers du recours à la réparation. En allongeant la durée d'usage de ses biens de consommation, le consommateur contribue à limiter les impacts environnementaux du produit (limite les matières premières consommées nécessaires à la fabrication de nouveaux produits, la production de déchets et les émissions de gaz à effet de serre).
- Gestion des déchets : lors de la collecte et du tri des déchets, certains objets peuvent être identifiés pour être réutilisés grâce à un contrôle de fonctionnement et leur réparation.

La réparation est mise en avant dans la législation française :

- La loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) inscrit la réparation comme une priorité au travers de la prévention des déchets et de la réutilisation.
- La loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire AGEC) vient renforcer les mesures prises dans le cadre de la loi TECV en mettant l'accent sur l'information du consommateur et la réparabilité de produits, avec 6 actions phares concernant la réparation :
 - o L'instauration des indices de réparabilité et de durabilité
 - o L'instauration d'un seuil minimum sur la disponibilité des pièces détachées
 - o L'évolution de la Garantie Légale de Conformité (GLC) pour l'étendre à des actes de réparation et de réemploi (de 6 à 12 mois).
 - o La création du Fonds Réparation et Réemploi
 - o La création de nouvelles filières REP, incluant des objectifs de réemploi
 - o L'interdiction de mettre sur le marché un produit non réparable
- La loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (loi Climat) crée l'Observatoire du Réemploi.
- La loi n° 2021-1485 du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France (REEN) permet d'aller un cran plus loin sur la réparation à travers la révision de la définition de l'obsolescence programmée et l'amélioration des dispositions de la loi AGEC.

Dans le cadre de cette étude, le terme de réparation désigne la réparation courante pour laquelle le propriétaire ne se défait pas de son bien et en conserve l'usage après réparation.

Le secteur de la réparation en France est relativement fragmenté : il n'existe pas un mais plusieurs secteurs de la réparation correspondant à différents types de produits (automobiles, électroménagers, cycles, vêtements, etc.) au sein desquels interviennent de multiples acteurs. Si pour certains secteurs, les acteurs de la réparation sont bien représentés et historiquement organisés – c'est le cas de l'automobile avec le CNPA (Conseil national des professions de l'automobile) et la FNAA (Fédération nationale de l'artisanat automobile) – pour d'autres secteurs tels que les appareils électriques et électroniques, l'organisation des activités de la réparation reste à développer.

Quatre ans après le dernier *Panorama de l'offre de la réparation en France*, l'ADEME souhaite à présent l'actualiser avec la mise à jour du tableau de bord détaillé, permettant d'identifier l'état de l'offre de réparation en France et d'apprécier les conditions de son développement.

2. Les attentes de l'ADEME vis-à-vis de la prestation

2.1. Finalités et objectifs

L'objectif de cette étude est d'actualiser le *Panorama de l'offre de réparation en France*.

Cette étude devra répondre aux questions suivantes :

- Quel est l'état de l'activité de réparation en France ?
- Quelle est son évolution ?
- Quels sont les secteurs en grande évolution ?
- Quel est l'état de l'auto-réparation en France ?
- Pour quelles activités et zones géographiques les impacts environnementaux de la logistique liée à la réparation sont-ils les plus forts ?

A noter qu'il faudra veiller à organiser les informations recueillies pour garantir un suivi de l'évolution de l'offre de la réparation en France. A cette fin, la prise de connaissance du Panorama précédent (cf 3.3.1) est indispensable.

2.2. Périmètre et cible de la prestation

La réparation s'entend comme une opération de remise en usage d'un bien pour lui redonner sa fonctionnalité. Les opérations d'entretien sont donc exclues de cette étude.

Sont inclus dans le périmètre de l'étude, les activités de réparation de biens domestiques et professionnels, sans changement de propriétaire.

A noter que les Panoramas 2018 et 2022 incluaient explicitement la réparation avec changement de propriétaire. Cet aspect est dorénavant couvert par le Panorama du Réemploi et de la Réutilisation¹, dont une mise à jour est en cours, portée par l'Observatoire du Réemploi. Le prestataire devra identifier la faisabilité de cette exclusion et son impact en termes de collecte de données et de résultats.

Les activités de réparation associées aux biens suivants sont à étudier dans le cadre de cette étude. En effet, celles-ci ont un impact direct sur la prévention des déchets.

A noter que la liste des catégories et sous-catégories de biens listés ci-dessous n'est pas nécessairement exhaustive. Le candidat est libre de proposer des biens domestiques et professionnels qui sembleraient manquer en veillant à bien argumenter ces propositions.

Catégorie de biens	Sous-Catégories
Automobile	Véhicules légers (camping-cars et caravanes non inclus)
	Motocycles (dont quad)
Equipements électriques et électroniques	Electroménager (gros électroménager)
	Electroménager (petit électroménager)
	Equipements bruns (équipements audio, vidéo, photo)
	Equipements gris (ordinateurs, matériel informatique, téléphonie)
	Jouet (EEE)
Outillage	Articles de jardinage et de bricolage
Mobilier et décoration	Assises
	Couchages
	Meubles
Equipements de loisirs REP	Equipements de sport
	Instruments de musique
	Jouets (hors EEE)
Cycles	Vélos (hors VAE)
	Vélos avec assistance électrique (VAE)
	Trottinette, skate, roller sans assistance électrique
	Trottinette, skate, gyropode avec assistance électrique

¹ Dernier panorama disponible : [Panorama de la deuxième vie des produits en France. Réemploi et réutilisation - Actualisation 2017, ADEME](#)

Bijouterie - horlogerie	Aucune
Produits textiles	Chaussures et Maroquinerie
	Linge de maison
	Vêtements (retouches)
Autres	Lunettes Bateaux de plaisance ou de sport

En gras dans le tableau : les ajouts ou modifications de catégories, notamment suite à la mise en place de filières REP.

A noter

- les lunettes restent dans le périmètre, malgré le fait qu'il n'y ait pas de réparateurs dédiés et que le nombre d'actes de réparation par les opticiens était faible dans le Panorama 2022 : ce segment ne devra cependant pas faire l'objet de recherches approfondies.
- les activités de réparation d'installations liées au domicile (chauffage, plomberie, électricité, ...) sont exclues du périmètre.

2.3. Détail de la prestation attendue

La prestation demandée se déroulera en 6 étapes, détaillées ci-après.

Des entretiens sont demandés dans certaines étapes : **le nombre total attendu d'entretiens est de 50**, sachant que certains peuvent être mutualisés sur plusieurs étapes (un acteur interrogé en un entretien sur plusieurs étapes).

2.3.1. Etape 1 : Dimensionnement et méthodologie de l'étude

2.3.1.1. Typologie des biens retenus

La liste a minima des biens à considérer est donnée au paragraphe 2.2.

Néanmoins, cette liste n'est pas nécessairement exhaustive. Le candidat est libre de proposer des biens domestiques et professionnels qui sembleraient manquants en veillant à bien argumenter ces propositions. Si pertinent suivant les filières, le prestataire pourra séparer les biens professionnels des biens domestiques (par exemple : meubles).

2.3.1.2. Méthodologie à appliquer pour garantir le suivi de l'offre de la réparation

Le prestataire reprendra la méthodologie appliquée et revue en 2022 pour la réalisation du tableau de bord des activités de réparation en France en 2025, 2024, 2023 et 2022, et son évolution (depuis 2007). La note méthodologique est disponible [sur la Librairie de l'ADEME](#).

La méthode utilisée en 2022 devra être reproduite pour rendre possible le suivi de l'offre de la réparation. Dans le cas où la méthodologie ne pourrait être reproduite (exemple : base de données non mise à jour), le prestataire devra proposer une solution adaptée et argumenter ce changement de méthodologie. Il faudra veiller à distinguer les biens domestiques des biens professionnels afin de comparer l'évolution des activités de réparation à périmètre constant.

A noter que cette phase est très importante et ne doit pas être sous-estimée.

En plus des sources citées dans la note méthodologique (INSEE, Répertoire National des Métiers, etc...), le prestataire aura accès aux données issues des sites « Que faire de mes objets / déchets ? », « annuaire de la réparation de la CMA » qui ont été mis en place depuis 2018, au rapport annuel de branche des commerces et services de l'audiovisuel, de l'électronique et de l'équipement ménager rédigé par FEDELEC. Il pourra également prendre en compte les données identifiées dans le développement des Fonds Réparation dans les filières REP (cf 3.3.1).

Livrables de l'étape 1 :

Note actualisée détaillant le plus clairement possible la méthodologie en vue d'une actualisation future du tableau de bord. Il est demandé au prestataire d'illustrer cette note méthodologique, avec par exemple : schémas d'obtention des informations ; nature des informations ; données chiffrées ; etc.

2.3.2. Etape 2 : Réalisation du tableau de bord des activités de la réparation

2.3.2.1. Réaliser le tableau de bord détaillé

Cette étape de l'étude, d'ordre quantitatif, doit permettre à l'ADEME de connaître par type d'activité et pour les produits concernés :

- Nombre, type et implantation (densité par département) des entreprises
- Nombre, type et implantation (densité par département) des établissements
- Nombre et type d'emplois (et répartition par département si possible)
- Chiffre d'affaires global et chiffre d'affaires réalisé au titre de la réparation
- Flux des produits réparés en précisant sous garantie ou hors garantie (unité et tonnages)

Ces données devront être intégrées dans un tableau de bord au format Excel (tableau de bord 2022 disponible sur demande). Le prestataire veillera à soigner la présentation du tableau de bord et à le rendre pratique d'utilisation. Un onglet de légende accompagnera le tableau de bord, par exemple :

Présentation et légende du fichier	
Description du fichier	Ce fichier Excel est dédié à la consolidation des données NAF ainsi que des données experts (saisies manuellement). Les données présentées dans le tableau de bord consolidé portent sur l'année 2021.
Légende	
	Les onglets et les tableaux en bleu présentent des données sources, issues de sources externes, d'autres fichiers Excel ou d'autres onglets du même fichier Excel
	Les onglets et les tableaux en orange sont les onglets d'évolution
	Les onglets et les tableaux en vert présentent des résultats, utilisés dans le rapport final ou dans d'autres fichiers Excel, par catégorie
	Cet onglet présente les résultats agrégés utilisés dans le rapport final et est automatiquement mis à jour lorsque les onglets par catégorie sont mis à jour.
	Les onglets méthodologiques sont en gris : présentation, légende, tables de correspondances, etc.
> Intro Codes NAF retenus Population INSEE CA ESANE ACOSS Evolution 2021 Evolution 2021 total TD6 consolidé Mobilier Lunettes EEE Eq	

Les principales étapes nécessaires à l'actualisation du tableau de bord sont les suivantes :

D'une part :

1. Actualiser la liste des codes NAF et NAFA retenus pour s'adapter à d'éventuelles évolutions de nomenclature et/ou de périmètre de l'étude ;
2. Se procurer les données actualisées auprès de l'INSEE (<http://www.alisse2.insee.fr/Accueil.jsp>), auprès du [Registre national des entreprises \(RNE\)](#) (anciennement Répertoire National des Métiers (RNM)), du [label Repar'acteurs](#) et les [données de l'URSAFF Caisse Centrale](#) (ex ACOSS);
3. Traiter les données selon les règles et modalités actualisées et validées par l'ADEME (qui seront décrites dans la note méthodologique actualisée) ;
4. Rassembler les données dans les tableaux de bords individuels et consolidé.

D'autre part :

1. Identifier les acteurs clés de chaque activité, représentant les différents types d'acteurs : fabricants, distributeurs, réparateurs indépendants TPE, les CSTA (centres et stations techniques agréés par les constructeurs), les SAV intégrés des constructeurs, les réseaux nationaux de la distribution, les réseaux nationaux indépendants, les acteurs du réemploi et de la réutilisation, acteurs de l'ESS ; la liste peut être variable d'une activité à l'autre
2. Organiser des entretiens afin de compléter les données établies à partir des bases de données, expliquer les évolutions observées et fournir des éléments d'analyse et pistes de recommandations.

Rappel : un dimensionnement d'une cinquantaine d'entretiens est prévu pour cette étude. Certains entretiens peuvent être mutualisés entre les étapes.

2.3.2.2. Analyser le tableau de bord

L'analyse du tableau de bord devra permettre de rendre compte de l'offre de la réparation des biens ménagers et des biens professionnels en France. L'analyse devra notamment s'effectuer par métier, par bien, et géographiquement (ex : par région, par département). Des cartes et graphiques illustreront l'analyse réalisée. Le prestataire proposera une démarche d'analyse. Cette analyse sera complétée par une actualisation de la description de l'organisation de la filière associée aux produits et place des activités de la réparation dans cette filière (on sera attentif à identifier l'accès aux pièces détachées).

Livrables de l'étape 2 :

- Tableau de bord détaillé des activités de la réparation,
- Note d'analyse du tableau de bord,
- Note méthodologique actualisée en vue de l'actualisation future du tableau de bord.

2.3.3. Etape 3 : Evolution de l'activité de la réparation depuis 2007

2.3.3.1. Identifier les évolutions de l'activité de la réparation depuis 2007

Evaluer l'évolution de l'activité de réparation depuis 2007 en reprenant les années étudiées lors de l'étude Panorama de la réparation de 2022 sur les éléments suivants :

- Nombre, type et lieux d'implantation des entreprises
- Nombre, type et lieux d'implantation des établissements
- Nombre et type d'emplois (et répartition par département si possible)

- Chiffre d'affaires global et chiffre d'affaires réalisé au titre de la réparation

A noter que le prestataire devra prendre en compte les méthodologies utilisées dans la précédente étude afin d'anticiper les éventuelles difficultés associées. Dans la mesure du possible, il s'agira d'obtenir des éléments quantitatifs à périmètre constant.

Une étude d'ordre qualitative sera également menée pour étudier l'apparition de nouveaux métiers ou modèles d'organisations ou la disparition de certains métiers ou modèles d'organisation de la réparation.

2.3.3.2. Analyser l'évolution de l'activité de la réparation

Le prestataire réalisera une analyse des évolutions quantitatives et qualitatives constatées en première partie de l'étape 3. Pour ce faire le prestataire devra s'appuyer sur une analyse bibliographique du secteur d'activité et mener des entretiens avec des acteurs clés de ce secteur. La liste des personnes à interroger ainsi que la fiche ou grille d'entretien devront être soumis au comité de pilotage, puis validé par ce dernier.

Rappel : un dimensionnement d'une cinquantaine d'entretiens est prévu pour cette étude. Certains entretiens peuvent être mutualisés entre les étapes.

Livrables de l'étape 3 :

- Note d'analyse de l'évolution de l'activité de la réparation depuis 2007 (approche quantitative et qualitative) à périmètre constant,
- Fiche ou grille d'entretien type,
- Compte-rendu des entretiens avec chaque acteur.

2.3.4. Etape 4 : Focus sur l'auto-réparation en France ?

L'autoréparation se développe de manière relativement indépendante par rapport aux réparateurs professionnels. Cette pratique s'est très fortement développée lors des confinements successifs de 2020 et 2021 qui ont incité les consommateurs à entretenir et réparer leurs équipements eux-mêmes. En 2017², près d'un français sur 2 déclarait avoir déjà réparé un appareil électro-ménager ; en 2024, ce sont 71% des français qui déclarent avoir réparé au moins un produit dans les 2 dernières années. S'ajoutent à cela :

- des motivations écologiques : la prise de conscience écologique du grand public va dans le sens d'une plus forte réparation et a fortiori d'une plus forte autoréparation
- des motivations économiques : l'auto-réparation est moins chère que de passer par un réparateur professionnel
- des motivations sociales : fierté d'avoir réparé avec prolongement de la détention du produit quand la réparation est concluante
- le développement d'acteurs promouvant cette pratique (Repair café, tutoriels en ligne etc.).

Cette actualisation du Panorama cherche donc à mieux documenter cette pratique, à la mettre en regard de l'évolution de la filière de la réparation professionnelle et à déterminer si une tendance se dessine ou bien s'il s'agit uniquement d'un phénomène conjecturel, en étudiant notamment :

- L'évolution de la typologie de clients des vendeurs de pièces détachées, entre les réparateurs et les consommateurs finaux

² ADEME - Perceptions et pratiques des Français en matière d'autoréparation 2017

- La fréquentation [des sites facilitant l'auto-réparation](#) (par exemple Spareka, Ebay réparation, WeRepair, SOS accessoires...) : aide au diagnostic, trouver des pièces détachées et de la documentation
- Le développement des Repair Cafés et initiatives similaires

Pour ce faire, le prestataire pourra mener des entretiens avec différentes catégories d'acteurs de la chaîne de valeur de la réparation (réparateurs, consommateurs, fabricants, assureurs, etc..) et en particulier les vendeurs de pièces détachées afin de collecter les éléments de réponses aux points ci-dessus. Ces entretiens peuvent être regroupés avec ceux de la partie 3 pour les acteurs communs.

La liste des acteurs à interroger ainsi que le guide d'animation des entretiens sera soumis à validation de l'ADEME.

Rappel : un dimensionnement d'une cinquantaine d'entretiens est prévu pour cette étude. Certains entretiens peuvent être mutualisés entre les étapes.

Livrables de l'étape 4 :

- Note d'analyse sur le développement de l'auto-réparation,
- Comptes rendus des entretiens avec les acteurs.

2.3.5. Etape 5 : Focus sur les impacts environnementaux liés à la logistique

La réparation contribue au prolongement de la durée de vie des produits et participe ainsi à la réduction des consommations de ressources et à la réduction des déchets, dans le cadre d'une économie circulaire.

Cependant, toute action présente des impacts environnementaux, qu'il convient de réduire.

Dans le cadre de la réparation, les Panoramas précédents ont mis en évidence une disparité du maillage territorial des acteurs de la réparation selon les filières étudiées, qui implique une nécessité de transport important associé à la réparation (consommateurs vers les réparateurs, acheminement des pièces détachées souvent depuis l'Europe). L'impact carbone de cette logistique éparpillée n'est pas neutre.

Cette phase vise à proposer des modes de calculs permettant d'analyser quantitativement ou qualitativement les impacts environnementaux de la logistique suivant la région et les biens étudiés. Pour cette première analyse, il est proposé de se focaliser sur les points identifiés plus haut :

- Maillage territorial et déplacement des réparateurs et/ou des clients
- Acheminement des pièces détachées

L'idée est de d'identifier les régions / produits pour lesquels des efforts restent à faire pour limiter les impacts liés à la logistique.

Une prochaine actualisation du Panorama pourrait aller plus loin sur le terrain des impacts environnementaux, par exemple en tentant de prendre en compte les taux de réparation non réalisées par manque de pièces détachées ou délais trop longs (liés à la diversité des pièces détachées et à la complexité logistique que cela engendre). La note méthodologique pourra reprendre cette idée dans les recommandations pour une prochaine actualisation.

Livrables de l'étape 5 :

- Description des modes de calculs proposés et argumentation sur leur pertinence,
- Résultats pour les biens et régions étudiées,
- Note d'analyse sur les résultats,

2.3.6. Etape 6 : Réalisation d'une infographie sur la partie panorama

Il s'agit de réaliser une infographie reprenant les principaux résultats de l'étude, hors focus, illustrant les chiffres clés, évolutions, organisation, etc. Le devis du prestataire comprendra la création d'une infographie.

Exemples d'infographies :

- <http://www.qqf.fr/infographie/39/mieux-manger-moins-gaspiller-moins-polluer> ;
- <http://www.quechoisir.org/telecom-multimedia/telephonie/actualite-smartphone-en-panne-infographie-24-des-smartphones-sur-la-touche>.
- <https://librairie.ademe.fr/consommer-autrement/8135-quels-sont-les-impacts-environnementaux-du-numerique-.html>
- <https://librairie.ademe.fr/economie-circulaire-et-dechets/6092-panorama-de-l-offre-de-reparation-en-france.html>

Livrables de l'étape 6 :

- Une infographie au format pdf.
- Le document source modifiable

2.3.7. Livrables finaux

Les livrables suivants sont attendus à la fin de l'étude :

- Rapport complet de l'étude : les résultats des étapes 1 à 6 seront remis sous la forme d'un rapport complet, à la charte graphique ADEME. Seuls la note méthodologique en vue de l'actualisation future du tableau de bord et les comptes-rendus des entretiens avec les acteurs seront livrés de manière autonome.
- Tableau de bord comprenant les données économiques et autres (entreprises, établissements, chiffre d'affaires, emplois, flux de produits, etc.) au format Excel.
- Note méthodologique en vue de l'actualisation future du tableau de bord : la méthodologie de recensement des informations et de consolidation employée devra être décrite avec précision, afin d'assurer la possibilité d'un suivi dans le temps.
- Une infographie.
- Synthèse autonome de l'étude : une synthèse autonome des éléments les plus pertinents de l'étude sera également produite, à la charte graphique de l'ADEME, en vue de sa diffusion vers un public large (maximum de dix pages).
- Présentation PowerPoint de l'étude : une présentation d'une dizaine de diapositives à la charte graphique ADEME sera aussi réalisée, pour un public professionnel (secteur de la réparation en particulier).

3. Organisation et pilotage de la prestation

3.1. Encadrement et suivi de la prestation

3.1.1. Comité de pilotage (COPIL)

L'étude est conduite et coordonnée par l'ADEME qui s'appuiera sur un comité de pilotage, composé d'experts internes à l'ADEME.

Ce comité de pilotage aura pour rôle de :

- Valider les choix techniques et méthodologiques proposés par le prestataire
- Valider les livrables dont le rapport final, après une pré-validation par le chef de projet

Il se réunira a minima trois fois sur Paris ou sur Angers ou en visio-conférence : au lancement de l'étude, au milieu (à l'issue de la phase méthodologique) et en fin d'étude. Plusieurs réunions de suivi auront lieu, a priori par audio ou visioconférence entre l'ADEME et le prestataire.

Le prestataire soumettra au comité de pilotage pour approbation l'ensemble des résultats et documents produits pour la réalisation de l'étude.

Le prestataire devra assurer la rédaction des comptes-rendus, qui seront soumis à l'ADEME pour validation, l'invitation aux réunions du comité de pilotage et la diffusion des comptes-rendus de réunion.

Toutes les informations, documents et contributions recueillies dans le cadre de cette prestation seront la propriété de l'ADEME, et seront regroupés dans un document annexe, à destination uniquement de l'ADEME. Le titulaire ne peut communiquer sur les résultats de l'étude sans l'autorisation expresse de l'ADEME.

3.1.2. Comité de suivi (COSUI)

L'ADEME proposera un Comité de Suivi de l'étude, pour prendre en compte des avis externes et tenir au courant l'éco-système de la réparation de l'avancée de l'étude. Il aura un rôle consultatif.

Le prestataire peut émettre des idées sur sa constitution.

Le COSUI se réunira 2 fois, sur Paris, Angers ou en visio-conférence :

- Au lancement de l'étude, après les éventuels ajustements méthodologiques et des produits étudiés
- A la clôture, pour présenter les résultats en amont de leur publication.

Le prestataire devra assurer la rédaction des comptes-rendus, qui seront soumis à l'ADEME pour validation, l'invitation aux réunions du COSUI et la diffusion des comptes-rendus de réunion.

3.2. Calendrier de réalisation des prestations

Le calendrier des prestations devra être précisé par le prestataire, avec le positionnement des différentes réunions et événements prévus. Il est demandé un planning visuel dans l'offre du candidat, découpé par phase.

L'étude devra être terminée dans un délai de 10 mois après signature du contrat, incluant une période de relecture / correction des documents finaux de 2 mois. Les livrables finaux provisoires devront donc être disponibles au bout de 8 mois.

3.3. Exigences particulières

3.3.1. Pré-requis pour répondre à la consultation

Le candidat devra avoir pris connaissance de la publication suivante :

Panorama de l'offre de la réparation en France, actualisation 2022, ADEME, février 2023

La réparation, en permettant de prolonger l'usage des objets par son détenteur, retarde le geste d'abandon et donc l'apparition de déchets et réduit l'extraction de nouvelles ressources. Dans le cadre de la mission de suivi des actions de prévention confiée à l'ADEME par l'Etat, et après les précédentes éditions publiées en 2007, 2010, 2012, 2014 et 2018, cette nouvelle édition du panorama de l'offre de réparation en France dresse un tableau de bord actualisé permettant d'évaluer et de suivre l'offre de la réparation sur le territoire français. Au total, le secteur de la réparation en France représente environ 144 000 entreprises, 256 300 emplois (dont 175 300 emplois salariés et 81 000 emplois non-salariés) pour un chiffre d'affaires total d'environ 33 milliards d'euros.

La méthodologie suivie pour ce panorama est détaillée dans la note méthodologique.

Synthèse, rapport, infographie et note méthodologique : <https://librairie.ademe.fr/economie-circulaire-et-dechets/6092-panorama-de-l-offre-de-reparation-en-france.html>

D'autres publications de l'ADEME seront éclairantes pour conduire les travaux :

Etude sur la formation des réparateurs - Etat des lieux et projections, ADEME, 2026

Cette étude vise à dresser un panorama complet des formations existantes dans cinq filières REP disposant d'un bonus réparation et à analyser les besoins en compétences.

Elle propose ensuite des recommandations stratégiques pour adapter le système de formation aux besoins du secteur.

Principales réalisations :

- Cartographie de l'offre de formation initiale et continue et des dispensateurs de formation ;
- Cartographie des compétences associées aux référentiels de formation et de celles demandées par les entreprises (via une analyse des offres d'emploi ;
- Mesure des écarts entre compétences associés ;
- Réalisation d'entretiens semi-directifs auprès de 40 cibles : prestataires de formation, fabricants, fédérations professionnelles, institutionnels ;
- Animation d'ateliers prospectifs ;
- Modélisation des besoins en recrutement d'ici 2040, sur les 5 filières, à partir de 3 scénarios de projection ;
- Rédaction de recommandations stratégiques pour le développement du secteur.

Rapport, synthèse, annexes :

<https://librairie.ademe.fr/economie-circulaire-et-dechets/8973-etude-sur-la-formation-des-reparateurs.html>

Perception et pratiques des Français en matière de réparation en 2024, ADEME, 2025

Cette étude vise à connaître les perceptions et les pratiques des Français en 2024 en matière de réparation et de caractériser leurs évolutions par rapport aux résultats de la précédente étude en 2019, et plus précisément :

- Mesurer les évolutions de la perception et du niveau de connaissance de la réparation auprès des Français
- Identifier des profils de consommateur selon les pratiques pour dégager les leviers adaptés
- Préciser les leviers d'incitation à la réparation par catégorie de produit

Au total, 57 produits ont fait l'objet d'une analyse spécifique, tels que : les ordinateurs, les téléphones portables, les réfrigérateurs, les lave-linges, les aspirateurs, les chaussures, les bijoux, les vélos, les meubles, etc.

Rapport : <https://librairie.ademe.fr/economie-circulaire-et-dechets/8152-perception-et-pratiques-des-francais-en-matiere-de-reparation-en-2024.html>

Etude sur les pièces détachées pour la réparation, ADEME, 2024

Maillon essentiel de l'activité réparation, la pièce détachée, qu'elle soit neuve ou d'occasion, soulève de nombreux enjeux : prix, disponibilité, accessibilité, compatibilité peuvent ainsi constituer des freins à la réparation pour les réparateurs professionnels comme pour les consommateurs souhaitant réparer eux-mêmes leurs produits. Depuis la loi Anti-Gaspillage et Economie Circulaire, les politiques nationales en faveur de l'économie circulaire s'accompagnent d'exigences renforcées en matière de réparation avec notamment la mise en place de fonds réparation dans certaines filières de responsabilité élargie du producteur, et de nouvelles obligations en matière de durée de disponibilité des pièces détachées, d'information du consommateur ou d'utilisation de Pièces Issues de l'Économie Circulaire (PIEC)

Après un cadrage préliminaire des termes, définitions et réglementations applicables aux pièces détachées, cette étude s'attache ainsi à dresser un état des lieux des marchés des pièces détachées de réparation dans les filières des équipements électriques et électroniques, des articles de sport et de loisir, des articles de bricolage-jardinage, des éléments d'ameublement, des jouets et de la filière textiles-linge-chaussures ainsi que de la filière automobile en identifiant les freins existant dans chacune des filières, mais également les leviers pouvant contribuer à développer l'utilisation des pièces détachées comme moteur de la réparation.

Etude, synthèse :

<https://librairie.ademe.fr/economie-circulaire-et-dechets/7177-etude-sur-les-pieces-detachees-pour-la-reparation.html#product-presentation>

La réparation au composant, ADEME, 2023

L'objectif de cette première étude générale et exploratoire concernant la réparation au composant est de présenter, formaliser et évaluer l'impact de la réparation au composant par rapport à la réparation au sous-ensemble (pièce détachée) de tous les équipements électriques et électroniques grand public et professionnels.

Sur base d'entretiens avec des représentants sectoriels et des acteurs de la réparation, de deux enquêtes en ligne (une pour les EEE grand public et l'autre pour les EEE professionnel) et d'une réunion de travail avec une vingtaine d'acteurs de la filière, cette étude a permis de :

- poser un cadre sur ce qu'est la réparation au composant et ce qu'elle englobe (les catégories de produits et composants concernés, les opérations à réaliser...) ;
- identifier
 - o les compétences et moyens techniques nécessaires à la pratique de la réparation au composant (y compris les besoins de formation) ;
 - o les leviers et les freins de la réparation au composant ;
 - o les éventuels gains environnementaux de la réparation au composant ;
- établir une liste de pistes d'actions à mener pour favoriser la réparation au composant.

Rapport, synthèse :

<https://librairie.ademe.fr/economie-circulaire-et-dechets/6505-la-reparation-au-composant.html#product-presentation>

Etude sur le Fonds réemploi et réutilisation de la filière équipements électriques et électroniques, ADEME, 2021

La mise en place d'un fonds dédié au financement du réemploi et de la réutilisation dans le cadre de la responsabilité élargie du producteur est prévu par la Loi n°2020-105 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite loi AGEC).

La filière des équipements électriques et électroniques (EEE) doit mettre en œuvre ce fonds réemploi-réutilisation pour le 1^{er} janvier 2022. La présente étude restitue les travaux menés pour préparer la rédaction des cahiers des charges d'agrément des candidats à l'agrément pour cette filière. Pour ce faire cette étude :

- dresse un état des lieux du réemploi et de la réutilisation des équipements électriques et électroniques en France ;
- modélise des performances attendues de réemploi et réutilisation avec la mise en place du fonds ;
- propose des indicateurs de réemploi et réutilisation en relation avec le fonds.

Rapport, synthèse : <https://librairie.ademe.fr/dechets-economie-circulaire/4743-fonds-reemploi-et-reutilisation-de-la-filiere-equipements-electriques-et-electroniques.html>

Cette étude sera complétée par la publication en Avril 2026 d'une étude menée par Ecosystèmes et Ecologic sur la mise en œuvre du Fonds Réparation portant sur les catégories 1 à 6 des 3E (équipements électriques et électroniques)

Etude sur Fonds réparation des filières REP Jouets, Sports et Loisirs, Bricolage et Jardin, ADEME, 2021

Les futures filières de Responsabilité Élargie du Producteur sur les jouets, les articles de sport et de loisirs et les articles de bricolage et de jardin devront se doter d'un fonds dédié au financement de la réparation à partir du 2^{ème} semestre 2022.

Ces trois filières présentent des situations très contrastées en matière de réparation hors garantie par des professionnels avec une offre très mature pour les cycles et certains articles de sport, quasi-inexistante pour les jouets, et concentrée sur les tondeuses et autres outils à moteur thermique pour les articles de jardin et de bricolage.

Ce rapport précise les enveloppes estimées et leurs hypothèses d'évolution ainsi que les bases de définition des objectifs de moyens ou de résultats qui pourraient être fixés dans le cadre du premier agrément de chacune de ces filières.

Rapport : <https://librairie.ademe.fr/dechets-economie-circulaire/4831-fonds-reparation-des-filiere-rep-jouets-sports-et-loisirs-bricolage-et-jardin.html>

Etude sur Fonds réemploi-réutilisation et réparation de la filière EA, ADEME, 2022

La mise en place d'un fonds dédié au financement du réemploi et de la réutilisation et d'un fonds dédié au financement de la réparation est prévue par la Loi n°2020-105 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite loi AGECE). La filière des **Éléments d'Ameublement (EA)** doit mettre en œuvre ces fonds pour le 1^{er} janvier 2022. La présente étude restitue les travaux menés pour préparer la rédaction du cahier des charges d'agrément des candidats à l'agrément pour cette filière. Pour ce faire cette étude :

- Caractérise le marché de la réparation des EA en France ;
- Détermine le nombre de EA réparés annuellement et hors garantie par des professionnels ;
- Estime l'enveloppe du fonds réparation ;
- Propose des indicateurs en lien avec la mise en place du fonds réparation de la filière EA ;
- Caractérise le marché du réemploi et de la réutilisation des EA en France ;
- Propose des objectifs de réemploi, de réutilisation pertinents au regard de l'enveloppe budgétaire allouée au fonds réemploi/réutilisation ;
- Modélise l'impact du fonds réemploi/réutilisation.

Etude sur Fonds réemploi-réutilisation et réparation de la filière TLC, ADEME, 2022

La mise en place d'un fonds dédié au financement du réemploi et de la réutilisation et d'un fonds dédié au financement de la réparation est prévue par la Loi n°2020-105 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite loi AGEC). La filière des **Textiles d'habillement, Linge de Maison et Chaussures (TLC)** doit mettre en oeuvre ces fonds pour le 1^{er} janvier 2022. La présente étude restitue les travaux menés pour préparer la rédaction du cahier des charges d'agrément des candidats à l'agrément pour cette filière. Pour ce faire cette étude :

- Caractérise le marché de la réparation des TLC en France ;
- Détermine le nombre de TLC réparés annuellement et hors garantie par des professionnels ;
- Estime l'enveloppe du fonds réparation ;
- Propose des indicateurs en lien avec la mise en place du fonds réparation de la filière TLC ;
- Caractérise le marché du réemploi et de la réutilisation des TLC en France ;
- Propose des objectifs de réemploi, de réutilisation pertinents au regard de l'enveloppe budgétaire allouée au fonds réemploi/réutilisation ;
- Modélise l'impact du fonds réemploi/réutilisation.

Rapport, synthèse : <https://librairie.ademe.fr/economie-circulaire-et-dechets/5323-fonds-reemploi-reutilisation-et-reparation-de-la-filiere-tlc.html>

3.3.2. Démarche environnementale

Le candidat exposera la démarche et/ou les actions concrètes qui seront mises en place pour assurer une réduction des impacts négatifs sur l'environnement et sur la santé des personnes de la prestation dans le cadre de ce marché. Les éléments avancés pour répondre à cette exigence environnementale devront être liés à l'objet du marché et devront être étayés par des éléments probatoires ; et plus particulièrement :

- Pour les échanges numériques :

Le candidat exposera la façon dont il a intégré le volet numérique responsable dans le cadre de l'exécution de prestation (exemple : nombre de destinataire des mails réduit, etc.)

Informations :

<https://ecoresponsable.numerique.gouv.fr/https://ecoresponsable.numerique.gouv.fr/docs/2022/guide-de-bonnes-pratiques-numerique-responsable-version-beta.pdf>

- Pour la mobilité :

Le candidat démontrera que ses déplacements aux réunions avec l'ADEME ou pour se rendre aux réunions objet de la présente mission seront réalisés en priorité en transports collectifs terrestres (train, bus...) ou transports doux.

- Pour le papier et les impressions :

Le candidat apportera des garanties sur :

- La nature du papier utilisé (papier recyclé) ;
- Les paramètres d'impression (systématisation de l'impression recto-verso, impression en mode brouillon pour les docs provisoires...) ;
- L'usage et la gestion des cartouches d'encre (impression noir et blanc privilégiée, cartouche recyclée...) ;
- La performance énergétique des matériels utilisés ..., etc.

Pour développer son argumentaire, il pourra s'inspirer des pratiques éco-responsables auxquelles l'ADEME adhère.

<https://presse.ademe.fr/2018/12/pratiques-ecoresponsables-lademe-rejoint-le-reseau-de-partenaires-decofrugal.html>

3.3.3. Utilisation de l'intelligence artificielle (IA)

Cf article 4 du CCAP